



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

IMPLANTATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE GRANULES DE BOIS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CHAUVIN

Prénom Fabrice

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCIERIE CHAUVIN SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane CHAUVIN, Président

RCS / SIRET

6 2 6 5 8 0 0 2 1 0 0 0 4 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a)	Rubriques ICPE : 2410 (travail du bois) : + 2100 kW (en supplément car activité déjà enregistrée (arrêté préfectoral du 28/10/2008) 1532 (stockage de bois) : + 36 390 m3 (en supplément car activité déjà autorisée (enregistrement) (arrêté préfectoral du 28/10/2008) 2910 (combustion) : + 10 MW (en supplément car activité déjà déclarée (arrêté préfectoral du 28/10/2008)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation sur le site existant (pas d'extension) d'une unité de production de granulés à partir de produits connexes (sciures et plaquettes) en provenance de scieries. L'unité comprendra :

- une installation de réception et de préparation des sciures et plaquettes
- une installation de séchage (avec eau chaude produite à partir d'une chaudière biomasse)
- une installation de granulation (pressage, ensachage, palettisation)
- un bâtiment d'entreposage des produits finis (sacs de granulés)

Le terrain étant nu, il n'y a pas de travaux de démolition à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

La papeterie NORSKE SKOG de Golbey (NSG) dans les Vosges a pris récemment la décision de s'approvisionner à 100% en fibres à recycler (papiers et cartons récupérés) à partir de 2023. L'objectif du projet est de valoriser sur place à 100 % les produits connexes de la scierie CHAUVIN et de s'alimenter dans les scieries voisines (dans un rayon de 50 km) qui seront également impactées par l'arrêt des approvisionnements en bois de la papeterie NSG.

Ce projet permettra de supprimer tous les transports actuels de produits connexes vers de la scierie CHAUVIN et des scieries voisines vers des industries lourdes qui se situent à plusieurs centaines de kilomètres.

La transformation de nos produits connexes sur place en pellets nous permettra de retrouver une équité concurrentielle qui était jusqu'à présent fortement impactée par le transport.

Cette création sera la première unité de granulation dans le département du Jura, par ailleurs gros consommateur de ce combustible, et la plus grosse unité de ce type en Franche Comté.

Enfin, le projet induira la création de 7 emplois à plein temps.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera une phase de travaux d'une durée de 10 mois, qui se décompose ainsi :

- travaux de terrassement et de préparation de la plateforme : 2 mois
- construction des bâtiments et mise en place des silos : 3 mois
- installation des matériels et procédés ; pose de l'enrobé au sol : 5 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La matière première (sciures et plaquettes) proviendra d'approvisionnements interne (scierie CHAUVIN pour 60%) et extérieurs (scieries alentours pour 40%). Elle subira les opérations suivantes :

- réception et stockage dans deux silos béton ;
- criblage, broyage et affinage puis stockage dans un silo béton ;
- séchage sur sécheur à bande (fluide caloporeur : eau, chauffée par la chaudière biomasse), puis stockage des sciures sèches dans un silo béton ;
- granulation puis orientation des pellets vers un stockage dans 4 silos métalliques, puis redirection vers le chargement en vrac de camions ou vers une ligne ensachage / palettisation
- ensachage et palettisation des granulés puis stockage (en masse) des palettes sous hangar.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Procédure installations classées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du projet	31 515 m ²
Superficie bâtie	9 500 m ²
Superficie terrain naturel (talus mitoyen avec site existant, de 300 ml + bande de terrain périphérique ouest de l'extension, de 500 ml)	8 000 m ²
Enrobé bitumineux	14 015 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Route de Frasne
39250 MIGNOVILLARD**Coordonnées géographiques¹****Long. 06°08'30"E Lat. 46°47'57"N****Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" E Lat. ____° ____' ____" N

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" E Lat. ____° ____' ____" N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?****Oui** **Non** **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?****Oui** **Non**

Installation actuelle soumise à autorisation au titre des ICPE par arrêté préfectoral n° 1546 du 28/10/2008.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'ouest en mitoyenneté du projet : - ZNIEFF de type 1 : 430002243 TOURBIERES DE LA SEIGNE DES BARBOUILLONS ET DES PALUS - ZNIEFF de type 2 : 430002282 BASSIN DU DRUGEON
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de montagne (urbanisme)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2 km au nord-est : Arrêté de protection de biotope FR3800632 - Bassin Du Drugeon Du Doubs
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 200 m à l'ouest : Réserve naturelle régionale FR9300145 - Seigne Des Barbouillons
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,5 km au nord-est : Zone humide protégée par la convention de Ramsar FR7200019 - Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Les périmètres de captage concernant Mignovillard sont ceux des communes de : - Petit Villard, à 2 km à l'ouest (captage de la source de Grand Fontaine) - Molpré, 5,5 km à l'ouest (captage de la source des Côtes) - Cuvier, à 6 km au nord-ouest (captage de la source "Le Village")
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En mitoyenneté, à l'ouest : - Site de la directive "Oiseaux" FR4310112 - Bassin du Drugeon - Site de la directive "Habitats, faune, flore" FR4301280 - Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs (cf. annexes volontaires AV1 et AV2)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Les matériaux issus du terrassement seront utilisés pour le profilage et niveling de la plateforme (équilibre déblais - remblais).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Les matériaux issus du terrassement seront utilisés pour le profilage et niveling de la plateforme (équilibre déblais - remblais).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ont fait l'objet d'une opération de défrichement en 2008 par la commune de Mignovillard (arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement du 21.12.2007). Ces terrains avaient été acquis à l'époque pour développer l'activité de la scierie et ils avaient été de ce fait intégrés dans le périmètre d'autorisation exploiter de la scierie en 2008 (cf. annexes volontaires AV1 et AV2).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ont fait l'objet d'une opération de défrichement en 2008 par la commune de Mignovillard (arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement du 21.12.2007). Ces terrains avaient été acquis à l'époque pour développer l'activité de la scierie et ils avaient été de ce fait intégrés dans le périmètre d'autorisation exploiter de la scierie en 2008 (cf. annexes volontaires AV1 et AV2).

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non car en dehors de toute autre zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non. Les terrains ont été défrichés en 2008 par la commune en prévision déjà à l'époque d'être utilisés pour étendre l'activité de la scierie (cf. annexes volontaires AV1 et AV2).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet. Il n'existe pas d'activité industrielle à proximité du projet, hormis la scierie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non. La commune est classée en zone de sismicité : 3 (risque sismique modéré) Le potentiel radon de Mignovillard est faible. L'exposition au retrait-gonflement des sols argileux existe sur la commune (qualifiée faible au niveau du projet). Aucun évènement de ce type ne s'est jamais manifesté sur le site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non. L'unité de granulation n'a recours à aucun produit chimique pouvant induire un risque sanitaire.
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira 12 rotations de camions par jour, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'activité actuelle. Cette augmentation est liée au nouveau flux entrant prévu de matière première (produits connexes) en provenance de scieries locales (rayon environ 50 km) qui livraient jusqu'à présent la papeterie Norske Skog à Golbey (NSG) , à environ 250 km dans les Vosges Le trafic PL concerne 220 j/an, du lundi au vendredi, de 06H00 à 19H00.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements le plus bruyants pour la production de granulés sont : - le broyeur de préparation des sciures et plaquettes - le broyeur de granulation - les presses. Ces équipements seront placés dans des locaux fermés isolés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Un dispositif d'aspiration des poussières de bois est prévu tout au long du process pour éviter l'émissions de poussières dans l'air. L'air est traité sur un cyclofiltre. Les émissions de la chaudière biomasse seront traitées par un dispositif électrofiltre. Le combustible utilisé sera exclusivement du bois naturel (connexes de scieries et plaquettes forestières).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Le processus de séchage générera 5 tonnes d'eau par heure (5 m ³ /h) dont le pH sera contrôlé (ajusté si besoin) avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales du site. Les eaux pluviales seront intégralement collectées et reprises par le réseau du site existant. Les eaux rejoignent un dispositif récemment réaménagé composé d'un bassin de décantation et d'un séparateur d'hydrocarbures puis sont dirigées vers le bassin d'arrosage de grumes ou un bassin d'écrêtement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Sans objet. L'activité ne génère aucun rejet aqueux industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		L'activité générera très peu des déchets. Ce sont des déchets non dangereux, limités à quelques bobines carton qui conditionnent les bobines de sacs plastiques destinés à l'ensachage des granulés. L'activité ne générera pas de déchet dangereux, ni inerte.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de la scierie actuelle et du projet est localisé 1,5 km du village de Mignovillard.</p> <p>Architectural, culturel : le site est éloigné de tout périmètre de protection de sites classés ou inscrits au titre des MH et autres sites patrimoniaux.</p> <p>Archéologique : le site n'est concerné par aucune zone de présomption de prescription archéologique .</p> <p>Paysage : Le projet est conçu pour s'intégrer dans la continuité du site existant.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les trois parcelles ne sont pas le siège actuellement d'une activité humaine. Elles ont fait l'objet d'une opération de défrichement en 2008 par la commune de Mignovillard (arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement du 21.12.2007). Ces terrains avaient été acquis à l'époque pour développer l'activité de la scierie et ils avaient été de ce fait intégrés dans le périmètre d'autorisation exploiter de la scierie en 2008 (cf. annexes volontaires AV1 et AV2).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune autre activité à incidence environnementale à proximité du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet prend place à plus de 16 km de la frontière suisse.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexes volontaires AVx :

AV1 – ANALYSE DE LA SOUMISSION A L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

AV2 - ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DU 21.12.2007

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet s'intègre dans la continuité de l'activité de la scierie que nous conduisons depuis 2010 sur le site « Les Herses ». Les incidences potentielles du projet sur l'environnement naturel et humain seront de même nature que celles actuelles et seront maîtrisées. L'éloignement des habitations est un atout majeur en termes de réduction des nuisances et l'activité du site actuel n'a jamais porté atteinte au milieu naturel environnant dont la sensibilité est établie (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000). L'analyse faite plus haut pour chaque aspect environnemental ne met pas en évidence de nuisance notable. L'ensemble des dispositions, notamment concernant le bruit et les émissions dans l'air, ont été prévues et dimensionnées en conséquence. L'activité de granulation ne consomme, ni n'émet aucun composé polluant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXES VOLONTAIRES :

AV1 – ANALYSE DE LA SOUMISSION A L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

AV2 - ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DU 21.12.2007

9. Engagement et signature

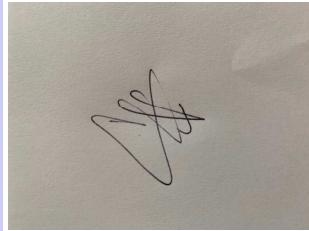
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mignovillard

le, 30/07/2021

Signature



en cliquant sur le cadre ci-dessus